

DEPARTEMENT DE L'ISERE

LES DEUX ALPES
COMMUNE DELEGUEE DE MONT-DE-LANS

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2
DU PLAN LOCAL D'URBANISME



05. ANNEXES

PLU Initial approuvé le 25 octobre 2016

Modification simplifiée n°1 approuvée le 10 avril 2017

Modification simplifiée n°2 approuvée le 28 mai 2018

Modification simplifiée n°3 approuvée le 23 mai 2021

Modification de droit commun n°1 approuvée le 14 février 2022

Modification simplifiée n°4 approuvée le 27 février 2023

Modification de droit commun n°2
approuvée le

Le Maire :

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité

Av. de la Clapière – 1 Résidence de la Croisée
des Chemins – 05200 Embrun

Tel : 04.92.46.51.80 / Mail : contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

SOMMAIRE

5.1. SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES

5.2. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

5.3. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

5.4. PLAN DU RESEAU D'EAU POTABLE

5.5. SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

5.6. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

5.7. INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR